

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

Présents : C.THOMAS - C. VISTE - N.ABBAL - C.BASTIER - V. BAUDE TOUSSAINT - N. ROUQUAIROL - V. FRYDER AMEE- L. MOULARD - R. CABANNES - C. BOUCHE - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - A. HERNANDEZ - V. FONTVIEILLE - F. PIBAROT - H. CABANEL - R. BEAUCOURT - G. LABATUT - A. VALENTIN - F. AIT OUARET - H. GRANIER

Mandats : I. DUMAS à A. HERNANDEZ - B. GRYNFELTT à C. BASTIER - A. MARTI à L. MOULARD - O. BONNET à C. THOMAS - A. FLORIO à C. VISTE - F. LANGIN à R. BEAUCOURT

Absent excusé : E. TOURETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance

### I - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2014

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### II - Autorisation de lancer une enquête publique pour la réorganisation de la voirie communale

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse. La dernière réorganisation de la voirie date de 1971.

*Le point II est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### III -Délégation ponctuelle du droit de priorité à la commune dans le cadre de l'aménagement des emprises foncières situées le long de l'autoroute

M. le Maire relate l'opération engagée entre la commune et la cave l'Occitane sur les délaissés de l'autoroute afin de replanter certaines parcelles. Pour celle situées sur la commune de Béziers, il s'agit d'accepter le droit de priorité afin de réaliser l'acquisition.

*Le point III est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### IV - Intégration des parcelles du domaine privé au domaine public de la commune A75 - signature de l'acte de cession avec la SAS BEL AMI

N. ABBAL explique qu'il convient d'intégrer les parcelles de la ZAC BEL AMI secteur Belbezeth et Amilhon concernant les voiries et espaces publics du domaine privé de la commune dans le domaine public.

*Le point IV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### V - Cession de parcelles BI 299, BI 300 et AD 796 à FDI Habitat

N. ABBAL précise la localisation des parcelles à céder à FDI Habitat ainsi que le prix de vente.

*Le point V est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### VI -Cession de la parcelle AC 484 à M. Jean-Marie BRODIN

C. BASTIER relate l'historique de la parcelle avec son affectation. Il est proposé de céder cette dernière à M. Jean-Marie BRODIN pour 1 800 €.

*Le point VI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### VII -Acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle AC 656

N. ABBAL dit, au sujet de l'opération les Bambades, qu'il convient de racheter à l'aménageur la parcelle AC 656 de 107m<sup>2</sup> pour 1 € symbolique afin de l'intégrer au domaine communal.

*Le point VII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### VIII - Convention Conseil d'Orientation en Energie - Hérault Energies

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse et présente la convention annexée au projet de délibération pour un conseil d'orientation énergétique avec le syndicat Hérault Energies pour un coût de 1295.40 € par an.

*Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### IX - Convention POST PLAJH n° 13/0001 - avenant n° 1

M. le Maire indique que les communes partenaires souhaitent prolonger la convention POST PLAJH pour un an par le biais de cet avenant.

*Le point IX est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### X - Convention CABM/commune relative à la mise à disposition du service Médiation

M. le Maire précise les modalités d'intervention du service Médiation de la ville de Béziers auprès des communes de l'agglomération pour l'année 2014. Il énonce les modalités futures de ces services pour l'année 2015.

*Le point X est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XI - Mission d'assistance technique pour la maîtrise et la gestion des infrastructures télécoms dans le cadre de la RODP et autres redevances percevables**

C. VISTE indique que depuis 1977, la commune est propriétaire des réseaux de télécommunication. Il convient de faire payer l'occupation des ces réseaux par les opérateurs télécoms par le biais d'une redevance. Le cabinet LM Ingénierie accompagnera les communes sur les perceptions de cette redevance moyennant 20% des gains réalisés selon les modalités définies dans les missions d'assistance technique proposées.

*Le point XI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XII - Demande de subvention - réserve parlementaire - relative à la deuxième tranche des travaux concernant la rénovation intérieure de la Mairie**

C. VISTE dit que M. le Député est sollicité pour la deuxième tranche de rénovation de l'Hôtel de Ville.

*Le point XII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XIII - DETR 2015 - réhabilitation de l'Hôtel de Police - accessibilité au public**

C. VISTE dit qu'il convient de rendre accessible l'Hôtel de Police et énonce les aménagements futurs envisagés.

*Le Point XIII est approuvé à la majorité (contre : 7, H. CABANEL, F. LANGIN ayant donné mandat à R. BEAUCOURT, R. BEAUCOURT, G. LABATUT, A. VALENTIN, F. AIT OUARET, H. GRANIER).*

### **XIV - Demande de subvention au Conseil Général relative à la rénovation de la toiture de la salle des fêtes - avenue Jean Moulin**

C. VISTE dit qu'une subvention pour la rénovation du toit de la salle des fêtes est demandée au Conseil Général pour un coût de 15 326 € HT.

*Le point XIV est approuvé à la majorité (abstention : 1, H. GRANIER)*

### **XV - Création de poste**

N. ROUQUAIROL donne lecture de la note de synthèse. Cette création de poste demeure nécessaire administrativement afin de nommer stagiaire de la fonction publique le régisseur de la Parenthèse.

*Le point XV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XVI - Approbation du règlement intérieur Hygiène et Sécurité**

N. ROUQUAIROL précise la nécessité d'avoir un règlement Hygiène et Sécurité actualisé au regard notamment du risque alcoolémie. Des actions de prévention seront engagées également.

*Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XVII - Régime indemnitaire**

N. ROUQUAIROL rappelle les propositions des régimes indemnitaires 2015 pour les agents de la collectivité locale. Les critères d'attribution ne diffèrent pas de ceux de l'année précédente.

*Le point XVII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XVIII - Décision modificative n°3 au budget Primitif**

C. VISTE donne lecture de la décision modificative budgétaire n°3 et précise les différentes dépenses supplémentaires à inscrire en section de fonctionnement et en section d'investissement.

*Le point XVIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **XIV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions :

- 2014-037 : GENDARMERIE - Assistance Maîtrise d'ouvrage - Cabinet CABANIS - Avenant n°1
- 2014-038 : Bail de location
- 2014-039 : Bail de location
- 2014-040 : Gendarmerie - Mission d'Ordonnement Pilotage et Coordination (OPC)
- 2014-041 : Alpes contrôles / Contrat n°OXO30006 - Avenant n°4
- 2014-042 : GENDARMERIE - SOCOTEC - Mission Contrôle Technique - Avenant n°1

### **XX - Questions diverses**

- La Lène, la voirie lors des inondations
- La navette le mercredi pour les cartables de l'école Jules Ferry à l'école Jean Moulin
- Horaires de la Mairie
- Ma commune, ma santé
- Départ d'un agent

La séance est levée à 21h.